

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3115

présenté par

M. Naillet, M. Garot, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Potier, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout,
M. Juanico, M. Letchimy et Mme Manin

ARTICLE 36

À l'alinéa 5, après les mots :

« passagers en correspondance »,

insérer les mots :

« ou qui relie les territoires définis aux articles 73 et 74 de la Constitution et le territoire hexagonal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure les Outre-mer des interdictions de déplacements aériens.